

FLASH INFO

CNCFS du 13 juillet 2010

- CHEVROTINE - LANDES :

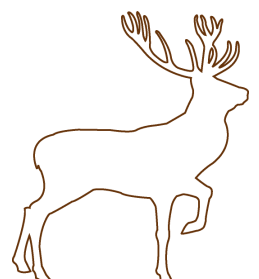
Le projet d'Arrêté autorisant à titre exceptionnel pour la saison 2010-2011 le tir à la chevrotine du Sanglier en battue collective dans les Landes, en raison de la situation créée par la tempête Klaus, a reçu un avis favorable (15 voix pour, 1 abstention, 3 contre : LPO, ROC, FNE)

- OUVERTURE GIBIER D'EAU :

3 dossiers « locaux » étaient examinés, après avoir été soumis par deux fois à l'avis du GEOC depuis la fin 2009, sur la base de dossiers scientifiques élaborés par les FDC concernées : l'ouverture sur le DPM et les étangs intérieurs dans l'Hérault ; l'ouverture sur certains cantons littoraux en Gironde ; l'ouverture sur 3 grandes régions d'étangs (Forez, Dombes, Brenne).

Concernant ces 3 dossiers, le GEOC (avis du 9 juillet remis en séance) a souligné leur réelle qualité générale (Hérault, Gironde, Forez), mais a aussi exprimé pour chacun d'eux quelques réserves ponctuelles d'ordre méthodologique qui ne lui permettait pas de trancher définitivement.

Les représentants des chasseurs sont longuement intervenus pour défendre ces dossiers et argumenter sur les objections du GEOC ou des protecteurs en séance...



Sur cette base de l'avis du GEOC, l'Administration n'a souhaité proposer qu'un Arrêté pour l'Hérault, millésimé pour 2010, les autres dossiers n'étant pas « mûrs » selon elle (réserves du GEOC) : ouverture du Colvert et de la Foulque au 15 août à 6 heures sur le DPM de l'Hérault. Après avoir demandé sans succès l'extension à l'ensemble du DPM méditerranéen ainsi que l'avancée de l'ouverture des plongeurs sur les étangs intérieurs de l'Hérault¹, les chasseurs ont voté contre la proposition, L.P.O (la plus critique), FNE et ROC s'abstenant : avis défavorable du CNCFS.

Concernant les autres dossiers (Gironde, 3 régions d'étangs), l'Administration n'a pas donné suite à la demande des chasseurs d'initier un vote sur un projet de texte en séance, mais elle demeure « ouverte » sur ces dossiers qui doivent être selon elle améliorés sur le plan méthodologique. Les FDC concernées ne peuvent, pour cette année, que s'en remettre à des démarches directes auprès du Ministre.

- QUESTIONS DIVERSES :

- La FNSEA demande l'inscription de la Bernache du Canada dans la liste des espèces chassables et souhaite connaître l'état d'avancement du dossier « nuisibles ».
- FNE demande l'état d'avancement des textes sur les dates de chasse pour les chasses commerciales.

¹ L'ANCGE a quant à elle demandé l'ouverture du DPM méditerranéen au 1^{er} samedi d'août (comme le DPM Manche-Atlantique) et l'ouverture sur le domaine terrestre au 15 août pour les canards de surface et les limicoles (dont Vanneau) et au 1^{er} Septembre pour les plongeurs.